

80% DE L'ALUMINIUM RECYCLÉ RESTE EN EUROPE : FEDERREC APPELLE À PROTÉGER L'INDUSTRIE DU RECYCLAGE

FEDERREC ALERTE SUR LES RISQUES D'UNE TAXATION À L'EXPORT DES MATIÈRES MÉTALLIQUES RECYCLÉES

FEDERREC, la Fédération des entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie circulaire, rappelle le rôle central et essentiel des entreprises du recyclage dans la réindustrialisation et la décarbonation du modèle économique européen.

Chaque année, les entreprises du recyclage collectent, trient et transforment des millions de tonnes de déchets **en matières premières recyclées**, utilisées ensuite, par l'industrie, pour remplacer les matières vierges (minerais, pétrole, etc.). L'aluminium recyclé est au cœur de cette chaîne de valeur, garantissant à la fois la compétitivité industrielle et la réduction de l'empreinte carbone.

80 % de l'aluminium recyclé consommé en Europe

Contrairement aux idées reçues, les exportations d'aluminium recyclé restent **minoritaires** :

- 6 millions de tonnes produites chaque année en Europe, dont 5 millions consommées localement,
- Soit **80% de l'aluminium recyclé utilisé par les affineries et fonderies européennes**,
- Seulement **20 % exportés**, en raison d'un recul de la demande locale (automobile et construction par exemple)
- De plus, les exportations vers les États-Unis représentent à peine **0,4 %** du total. Une réaction hâtive aux droits de douane américains sur l'aluminium aura donc un impact marginal, mais entrainera des conséquences regrettables pour l'économie circulaire.

Les chiffres Eurostat¹ confirment la minorité des exportations : au premier semestre 2025, les exportations d'aluminium recyclé ont même diminué de **4 %**, tandis que les importations ont progressé de **3,5 %**.

Des droits de douane qui mettraient en péril toute la filière

Imposer des restrictions à l'export des matières premières recyclées serait une mesure **contre-productive qui entraînerait** :

- Un affaiblissement de la compétitivité des industriels du recyclage,
- Un déséquilibre de la concurrence au profit de certains producteurs,
- Une perte de rentabilité,

¹En 2024, 663 612 tonnes d'aluminium recyclé ont été exportées hors UE et 637 581 tonnes en 2025.

¹En 2024, on constate que 308 265 tonnes d'aluminium recyclé a été importé en UE et 318 935 tonnes en 2025.

- Un impact direct sur l'emploi (1 million de salariés en Europe) et sur un secteur de 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires²,
- Et une remise en cause des objectifs européens de circularité et de souveraineté industrielle.

FEDERREC et EuRIC appellent à des mesures réellement efficaces

Aux côtés de la fédération européenne EuRIC, FEDERREC demande à la Commission européenne que le plan d'action sur l'acier et les métaux (SMAP) protège toutes les industries européennes, y compris celle du recyclage.

Les vraies priorités pour une industrie européenne compétitive sont :

- Une énergie à prix compétitif,
- Une meilleure protection contre les importations massives de matières et de produits insuffisamment contrôlés,
- Un renforcement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières,
- L'instauration d'obligations de contenu recyclé dans les produits finis.

L'industrie européenne du recyclage est un **atout stratégique** : il garantit la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sécurise l'approvisionnement en matières premières et participe activement à la réindustrialisation et à l'autonomie stratégique de l'Union européenne. Ne la mettons pas en danger !

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, initialement sous le nom FEDEREC, **pour devenir en 2024 FEDERREC**, elle représente aujourd'hui 34 500 salariés, 1 200 entreprises, soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDERREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

²Chiffres de l'industrie du recyclage en Europe sur l'ensemble de ses filières